Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et

Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 45 (1988)

Heft: 9

Rubrik: Informations sportives

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

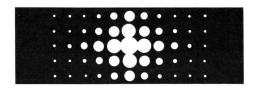
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# INFORMATIONS SPORTIVES

# Place du sport dans l'occupation des loisirs et du temps libre

Flavio Cotti, conseiller fédéral Traduction: Evelyne Carrel

Chef du Département de l'intérieur, M. Flavio Cotti est de ce fait même responsable du domaine des sports. A ce titre, il a présenté récemment à Zoug, dans le cadre d'un congrès du Panathlon-Club (association de sportifs œuvrant en faveur du fair play et de l'éthique), un brillant exposé sur la place du sport dans l'occupation des loisirs et du temps libre, sujet d'actualité s'il en est. L'événement est suffisamment rare pour qu'on s'y arrête et que l'on porte à la connaissance du public l'analyse d'un haut magistrat dont les impulsions peuvent être décisives en la matière. Or, au cœur d'une époque qui reste vouée à la consommation à outrance et à l'élargissement constant du temps libre, le sport est investi d'un rôle capital pour le maintien de l'équilibre physique, psychique et mental de l'être humain. Lisons donc ce qu'en pense M. Cotti. (Y.J.)



Couramment utilisé dans le langage politique, le mot de «loisirs» est d'actualité. En abordant, avec l'ouverture d'esprit qui le caractérise, la question d'une réduction du temps de travail lors d'une de ses récentes session, le Conseil national visait indirectement un accroissement du temps dévolu aux «loisirs». Avec le recul, on voit aisément que la notion de «loisirs» est le fruit de la révolution industrielle du siècle passé. L'Eglise fut la première à s'insurger, vers 1830, contre l'augmentation du temps de travail qui, à ses yeux, menaçait le repos dominical. Au Moyen Age, on comptait quelque 100 jours fériés par année, à quoi s'ajoutaient les 52 dimanches, ce qui faisait un total de 200 jours de travail environ. A l'époque, l'homme travaillait toutefois du lever au coucher du soleil. ce qui lui faisait une moyenne de 15 heures de labeur par jour. Au cours de la première moitié du XXe siècle, une semaine de 48 à 50 heures de travail était de règle. A l'issue de la Deuxième guerre mondiale, elle fut réduite à 44 heures, voire moins. Les vacances des apprentis et des travailleurs d'un certain âge furent prolongées. En Suisse, le travail à temps partiel, loin d'être imposé par le marché de l'emploi, relève très souvent d'un choix personnel.

Une étude intéressante a mis en relation le temps total consacré au travail et la durée de vie de l'individu (retraite comprise); d'après les résultats obtenus, l'homme ne passe plus qu'un dixième de sa vie à travailler... (Opaschowski, 1979). Nous pouvons donc constater que le temps non dévolu au travail, autrement dit, le temps libre, a augmenté pour la majeure partie de la population.

#### L'évolution du sport

Si nous mettons en regard de cette première observation l'évolution actuelle du sport dans notre pays, nous pouvons nous livrer à quelques constatations intéressantes. Selon un rapport récent de l'Office fédéral de la statistique et de l'EFGS de Macolin, «la Suisse est un peuple de sportifs».

La loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports a largement contribué à l'envol du sport au cours de ces dernières années:

 Les trois heures de gymnastique obligatoires sont désormais appliquées dans près de 90% des écoles du degré



primaire et secondaire. Il existe toutefois encore des différences considérables entre les cantons;

- En 1986, année officielle de l'introduction du sport obligatoire dans les écoles professionnelles, 50% des institutions concernées appliquaient la loi. Il s'agira de multiplier les efforts entrepris dans ce domaine au cours des années à venir:
- De 1975 à 1986 on a dénombré, en Suisse, quelque 900 nouvelles salles de gymnastique, 500 terrains de football, 2400 courts de tennis et 500 courts de squash. Les pouvoirs publics n'ont pas ménagé leurs efforts dans ce domaine, finançant en tout ou en partie les terrains de football (93% des installations), terrains tous temps (98%), les pistes d'athlétisme (100%), les salles de gymnastique (94%), ainsi que les piscines couvertes (70%). La construction de courts de tennis et de squash est en revanche essentiellement restée du ressort de l'initiative privée, la Confédération, les cantons et les communes n'y participant qu'à raison de 40% et de 20%;
- Selon une étude réalisée en 1984 par l'Association suisse du sport (ASS), le sport attire plus d'adeptes que jamais.
   Le nombre de ceux qui ne font pas

15

d'exercice du tout a régressé de 31% en 1978 à 23% en 1984. Mais si la masse des sportifs actifs a augmenté, la fréquence des entraînements est elle aussi en hausse; en 1984, un quart de la population adulte a déclaré faire du sport au moins deux fois par semaine;

D'année en année, le mouvement Jeunesse + Sport attire un nombre croissant de participants. Alors que, en 1973, on enregistrait une participation de l'ordre de 40% pour l'ensemble des adolescents de 14 à 20 ans, ils sont aujourd'hui bien plus de 60% à profiter de ce bel exemple de collaboration entre la Confédération, lès cantons et les fédérations.

En résumé, nous pouvons dire que le sport, passe-temps réservé à une petite fraction de la noblesse anglaise au siècle dernier, est aujourd'hui accessible à la majeure partie de la population, l'âge ne jouant qu'un rôle secondaire. Il existe peu d'autres phénomènes sociaux qui peuvent se vanter d'avoir connu un tel essor. Le besoin de mouvement semble en partie plus profondément ancré dans le cœur de l'homme que sa soif de connaissances...

## Les rapports entre le travail et le sport

Quelles carences le sport peut-il pallier dans le travail et la vie sociale?

S'il y a un lien entre l'évolution des «loisirs» et la révolution industrielle, on peut également déceler certains rapports entre le travail et le besoin de faire du sport:

 Les conditions de travail actuelles se caractérisent – notamment dans le secteur tertiaire – par un manque de mouvement général, par de longues stations assises ou debout. Par contre, le sport apporte, en compensation, une belle richesse de mouvements, l'emploi du corps et des membres;



- Le travail actuel se fait de plus en plus abstrait, obscur et impénétrable. Le sport offre, en revanche, l'aventure, le suspense, le risque, de même que des objectifs faciles à cerner;
- Le travail s'effectue souvent isolément, chacun œuvrant de son côté.
  Mais le sport peut se pratiquer en groupes, par équipes, au sein de clubs peut-être;
- Le travail nous éloigne généralement de la nature en s'inscrivant dans un univers très policé. Le sport, lui, permet de dialoguer avec la nature;
- Pour bien des gens, le sport apporte la variété là où le travail se caractérise par la monotonie;
- Le travail est forcément lié à une affectation précise et utile, il faut l'espérer.
  Le sport apparaît, à l'inverse, comme purement gratuit et, a priori, sans autre objectif que la détente.

On pourrait allonger à l'infini cette liste de «contrastes en noir et blanc». A l'ère de la photo couleur, les choses ne sont toutefois plus aussi tranchées. Il faut pourtant bien reconnaître que le sport constitue un vaste potentiel, pour l'homme d'aujourd'hui, en lui permettant de réaliser librement une grande partie de ses objectifs sur le plan humain

### La part de l'éducation dans une occupation judicieuse des loisirs

Lorsque je parle d'«éducation», j'entends avant tout l'éducation «personnelle», la prise en charge de l'individu par lui-même; ce n'est que dans un deuxième temps que je vise les parents, l'école et d'autres institutions.

En quoi l'éducation peut-elle contribuer à une occupation judicieuse des loisirs?

Le travail et les loisirs semblent former deux pôles, deux positions qui s'excluent. Le travail se caractérise par le sérieux, la ponctualité, la fiabilité; à bien des égards, c'est un état marqué par le «devoir». Les «loisirs» ont ce caractère agréable de liberté absolue, loin de toute obligation et de toute échéance à respecter. Comment s'étonner, au vu de cette polarisation, que l'on en vienne à idéaliser les loisirs et à peindre le travail sous un jour peu favorable? Ne devrions-nous pas plutôt nous efforcer de rapprocher les deux positions? Le travail a, lui aussi, ses moments de répit, de joie et de rencontre de l'autre; quant aux loisirs, ils se conforment également à certaines règles et à certaines lois. Plus nous réussirons à être nous-mêmes dans notre travail et dans nos loisirs, et moins nous aurons besoin de chercher compensation au premier de ces éléments en nous plongeant dans le second. Notre vie de tous les jours pourra alors se développer d'une manière plus détendue, plus harmonieuse et plus équilibrée. L'un des objectifs premiers de l'éducation devrait être de supprimer la polarisation entre le travail et les loisirs. Le sport pourrait nous aider à y parvenir!

Un grand nombre d'individus semblent souffrir d'un manque de temps. Le sentiment d'être sans cesse en retard, d'avoir toujours quelque chose à faire, d'être soumis à une pression constante au travail, ne leur laisse pratiquement plus aucun temps libre. Mais les «loisirs» ont, pour bien des gens, une connotation péjorative; ils dénotent une sorte de «perversité». Ne devrions-nous pas plutôt apprendre à nous donner davantage de temps?

Un grand nombre d'entre nous ont perdu cette faculté de peser les choses, de répartir les activités et de savoir y renoncer à l'occasion. Donnons-nous du temps, consciemment, sans scrupule! Les loisirs font partie intégrante de la vie et doivent en quelque sorte être réappris. Le sport peut nous y aider, une fois encore, en proposant des programmes judicieux et des «espaces vides» que l'homme pourra meubler au gré de ses envies.

Ne risquons-nous pas de dévaloriser nos besoins quotidiens? La profession, la politique, les manifestations culturelles, les séances de commissions et de comités ont leur importance. Accordons à chacun de ces éléments la place qui lui revient. La société est prête, elle aussi, à considérer chacune de ces activités comme nécessaire. Pourtant, aux yeux de bien des gens, ces besoins quotidiens n'ont plus droit à une place; ils sont inacceptables. Ne devrions-nous pas réapprendre à nous donner du «temps libre» pour satisfaire ces besoins? S'occuper de son logis, faire ses courses, manger, boire, paresser, lire... et faire de l'exercice, du sport, en y voyant une activité culturelle, sont autant d'éléments qui constituent la vie. Les loisirs ne devraient plus être considérés comme quelque chose qu'on ne devrait pas faire. Les besoins même les plus élémentaires demandent qu'on leur consacre du temps; ils doivent trouver la place qui leur revient légitimement dans la vie de tous les jours. Je ne parle pas, ici, d'un «droit au sport», mais d'un sport judicieusement pratiqué au bon moment...

Pour résumer, je constate que l'éducation visant à une occupation judicieuse des loisirs est aussi une éducation en vue d'une vie mieux équilibrée. Dans cette recherche d'un équilibre entre le travail et le repos, les contraintes et la liberté, la civilisation et la nature, la rapidité et la lenteur, l'organisation et le chaos, nous trouverons peut-être un peu de ce qui fait la qualité de la vie, de cet «état» auquel nous donnons le nom de «bonheur». Nous savons tous que le sport, pratiqué judicieusement, peut aussi y contribuer.

Ces réflexions montrent clairement que l'État ne peut pas plus intervenir pour régir les loisirs que le bonheur. En revanche il a, devant lui, une tâche non négligeable, qui consiste à créer le cadre nécessaire et à mettre à disposition l'infrastructure qui convient. La question de son utilisation, quant à elle, relève de l'initiative privée.

## Ce que l'Etat peut apporter au sport et aux loisirs

Par l'adoption de l'article 27quinquiès de la Constitution et de la loi du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports, la Confédération a jeté les bases légalisant l'encouragement du sport à l'école, et ceci en soutenant le développement de cette remarquable institution qu'est Jeunesse + Sport, l'activité au sein des clubs et la construction d'installations.

L'ordonnance entrée en vigueur au début de cette année permet, en outre, de reprendre le subventionnement des installations sportives, qui avait été suspendu dans la seconde moitié des années septante, dans le cadre d'un rééquilibrage du budget fédéral. Le Parlement en a manifesté la volonté en adoptant l'article 12 de la loi révisée. Il faut toutefois souligner que les contributions de la Confédération se limitent aux installations qui présentent un intérêt national. A titre d'exemple, on peut citer les subventions accordées au centre sportif de Montilier, dans le canton de Fribourg, un centre qui regroupe sept fédérations sportives et qui bénéficie, en outre, du soutien de l'Association suisse du sport. Les communes et les cantons joueront, pour leur part, un rôle capital, à l'avenir, dans le domaine de l'infrastructure du sport et des loisirs.

Dans quels secteurs de ces domaines essentiels que constituent le sport et les loisirs l'Etat devra-t-il concentrer ses efforts désormais? Je pars de l'idée que le sport fait partie de notre vie culturelle de tous les jours. Je ne dis pas qu'il doit remplacer d'autres activités culturelles;







Les articles de hockey sur glace s'achètent bien sûr uniquement chez OCHSNER Kloten!

Demandez **gratuitement** le catalogue de 136 pages en couleur.

# OCHSNER Eishockeyartikel Kloten

Marktgasse 15, CH-8302 Kloten Télefon 01 813 15 43, Télex 82 55 20 Télefax 01 813 07 12



je tiens à souligner que sport et activités créatrices ont, à mes yeux, la même valeur.

L'Etat peut favoriser la création d'un cadre favorable à trois niveaux:

- Premièrement: il convient d'assurer à la population des espaces adéquats pour ses loisirs:
  - en créant des espaces verts, naturels, des lieux de détente et des places de jeux
- en favorisant une utilisation plus judicieuse et plus complète des installations sportives existantes, de manière à épuiser toutes les possibilités qu'elles offrent
- en travaillant à l'extension du réseau de chemins pédestres, de pistes cyclables et de chemins équestres
- en ouvrant éventuellement et de façon sensée les forêts et les régions protégées à certains loisirs.
- Deuxièmement: l'Etat doit, compte tenu de toutes les circonstances actuelles, réglementer le cadre temporel du travail. Je ne me fais pas, ici, l'avocat de la semaine de 40 heures, pas plus que je n'oublie qu'il existe aujourd'hui encore des personnes pour lesquelles l'engagement professionnel constitue le meilleur des loisirs, et qui consacrent avec une immense satisfaction 60 heures par semaines au développement de leur entreprise. Je me permets, en outre, une remarque personnelle, à savoir qu'un excès de loisirs peut également engendrer de nouveaux problèmes.
- Troisièmement: l'Etat doit intervenir à temps pour fixer des «glissières de sécurité» dans les domaines où des conflits pourraient éclater. Le foyer le plus connu, à l'heure actuelle, résulte du fait que le sport poursuit son expansion réjouissante, alors que la surface naturelle à disposition est limitée. Personnellement, je suis d'avis que nous avons bien réagi en mettant à temps sur le métier une législation sur l'environnement. Je constate avec une grande satisfaction aussi que le monde du sport a lui-même pris des mesures et n'a pas hésité à se livrer à une autocritique. Un service a en effet été créé, au sein de l'Association

suisse du sport, pour déceler et analyser les sources de conflits, et chercher ainsi à les éviter.

Cette forme de fair play vis-à-vis de la nature est caractéristique de l'esprit sportif.

Les rapports entre le sport d'élite et le sport populaire sont également moins tendus qu'on ne le laisse parfois supposer. L'encouragement du sport vise la population en général, certes, mais le sport d'élite joue lui aussi un rôle capital à cet égard, en ce sens qu'il fournit des impulsions décisives pour le sport de masse.

Il est nécessaire que l'Etat intervienne pour réglementer en matière d'«espace», de «temps» et de «conflits», de manière à créer un cadre judicieux dans lequel le sport et les loisirs puissent s'épanouir. Les idées qui donneront vie à ce cadre et qui l'animeront doivent, comme nous l'avons déjà laissé entendre, venir de l'individu, du sportif, du groupe, du club, des fédérations.

### Résumé

Même au sens strict, les loisirs impliquent une «libération». En réussissant, par le biais du sport, à transformer cette libération en «liberté de faire quelque chose», nous montrerons que nous avons perçu notre mission sociale. ■



Réservez dès maintenant pour 1989

# Camps polysportifs pour école et associations sportives

Notre centre sportif vous attend au bord du lac de Neuchâtel dans un endroit de rêve!

#### Installations:

- halle de tennis (5 courts)
- 4 courts de tennis extérieurs
- 4 courts de squash
- halle omnisports (volley, basket, badminton, etc.)
- 1 minigolf
- planches à voile
- 1 terrain de football
- endroit idéal pour le jogging
- randonnée en vélo

#### Possibilités d'hébergement:

- camping (au bord du lac)
  - protection civile (nouveaux locaux avec cuisine)
- hôtel (à 2 km)

#### Repas:

Aussi possible dans notre restaurant (restaurant muni d'une salle à manger ou salle de théorie)

Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser à:

Walter Zwygart Centre de Tennis + Squash CIS La Tène 2074 Marin Tél. 038 337373/74